

**Jean-Luc PRÉEL**  
Député de la Vendée  
Vice-Président de la Commission  
des affaires culturelles, familiales et sociales

24 juillet 2008  
**La Roche-sur-Yon, le**

Madame Christine ROBL  
Présidente de l'ARAD  
27, Chemin des Linas  
33160 SAINT MÉDARD EN JALLES

Chère Madame,

Pour faire suite à mon intervention du 14 avril 2008, permettez-moi de vous adresser la réponse de Monsieur Frédéric Van ROEKEGHEM, Directeur de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés.

Monsieur le Directeur m'indique qu'il saisit la Haute Autorité de la Santé afin qu'elle élabore des recommandations pour le traitement des agénésies dentaires multiples chez l'adulte.

Ces recommandations serviront de base à une prise en charge pertinente et efficiente.

Je vous prie de croire, Chère Madame, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*cordialement et dévoué*  
*Préel*



# **l'Assurance Maladie**

Caisse Nationale

**Le Directeur**

Date : 21 JUIL. 2008

Monsieur Jean-Luc PRÉEL  
Député de la Vendée  
3 Place Napoléon  
85000 LA ROCHE SUR YON

N/réf : DDGOS/DOS/DACT-D-2008-4960  
DDGOS/DAS/DPL

Affaire suivie par : Le Dr Olivier ALLAIRE ☎ 01.72.60.11.63  
Le Dr Mathilde RISSE ☎ 01.72.60.12.94

Monsieur le Député,

Votre courrier en date du 14 avril 2008 a retenu toute mon attention.

Vous nous faites part de nombreuses difficultés inhérentes à la mise en œuvre des traitements des agénésies dentaires multiples et plus particulièrement celle liée à l'élaboration d'un protocole de soins.

Le protocole de soins est un dispositif réglementaire régi par les articles L.324-1, L.322-3-3 et L.322-3-4 du code de sécurité sociale, il est rédigé par le médecin qui suit l'enfant. A ce protocole de soin est joint le document d'aide au remplissage, une radiographie de la main et du poignet, une radiographie panoramique des maxillaires. Ce dossier complet est ensuite adressé au service médical de la caisse d'assurance maladie dont dépend le patient.

Le service médical adresse le dossier complet à la cellule maladie rare de la CNAMTS qui l'envoie, pour étude, auprès d'un dentiste expert, responsable d'un centre de référence. La décision de prise en charge est ensuite notifiée au service médical puis au patient. Cette procédure permet au patient de bénéficier d'une exonération du ticket modérateur, d'une prise en charge de ses implants, et d'un accès direct aux médecins spécialistes.

Une information sur cette procédure à destination des caisses d'assurance maladie a été diffusée. Des informations sur les modalités de prise en charge à destination des assurés, des chirurgiens dentistes ou des médecins sont également disponibles sur Ameli, le site de l'assurance maladie.

Des problèmes peuvent cependant subsister et nous sommes bien entendu disposés à étudier les modalités d'une amélioration de l'information à destination des caisses et des professionnels pour lever les difficultés liées à la mise en œuvre du protocole de soins pour les agénésies dentaires multiples.

Le nombre d'implants pris en charge par l'assurance maladie pour le traitement des agénésies dentaires chez l'enfant atteint de maladie rare, est directement issu de l'avis de l'ANAES de décembre 2004. Cet avis comporte les indications suivantes : « la pose de 2 implants (voire 4 maximum) chez l'enfant atteint d'oligodontie est indiquée uniquement dans la région mandibulaire, au-delà de 6 ans et jusqu'à la fin de la croissance, après échec ou intolérance de la prothèse conventionnelle ».

La décision de l'UNCAM du 3 avril 2007, publiée au JO le 27 juin 2007, ne permet effectivement pas la prise en charge des agénésies dentaires multiples chez l'adulte pour lequel le nombre d'implants et d'actes nécessaires à un traitement pertinent reste à définir. C'est pourquoi, nous allons saisir la haute autorité de la santé afin qu'elle élabore des recommandations pour le traitement des agénésies dentaires multiples chez l'adulte. Ces recommandations serviront de base à une prise en charge pertinente et efficiente.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations distinguées.

*Bien à vous,*

**Frédéric Van ROEKEGHEM**

